

# Elections du Comité Social & Economique

#### Les lois

- > Obligatoire pour les entreprises dont l'effectif est supérieur à 10 salariés
- Le non-respect des règles fait courir à l'employeur des risque pénaux (peines maximales: 1 an d'emprisonnement et/ou 3 750€ d'amende) et des risques sociaux (dommages et intérêts aux salariés; risque de licenciement etc.)

#### Périmètre d'intervention

- Organisation des élections et production des convocations des instances représentatives du personnel pour le Comité Social & Economique (CSE).
- Constitution et suivi du rétroplanning
- Rédaction du protocole préélectoral et préparation à la négociation
- Actualisation des listes électorales
- > Production des affichages et courriers obligatoires. Mise à disposition du matériel électoral :
  - Bulletins
  - Urnes
  - Isoloirs
  - Liste d'émargement
- > Accompagnement opérationnel le jour des élections
- Elaboration puis mise en œuvre d'un plan de communication auprès des salariés et des instances habilitées

#### Processus

J-46	Réunion de lancement de projet
J-45	Gestion du planning de travail
J-40	Rédaction du protocole préélectoral
	Préparation à la négociation du protocole
J-30 > J	Organisation logistique des élections
J-12 > J-7	Organisation logistique du vote par correspondance (optionnel)
j	Accompagnement le jour des élections
J > J+15	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication interne et externe « post-élections », accompagnement dans
	l'animation de la 1 <sup>ère</sup> réunion

## Pourquoi choisir ALERIS



Votre entreprise

Chaque entreprise est unique.

Nous savons nous adapter.



Les délais



l es élections



Ils sont garantis et respectés. Tout au long des élections, nous restons à vos côtés.

Chaque protocole est rédigé par nos équipes d'experts.

## <u>Témoignage</u>

## Nicolas, Responsable RH d'un centre logistique

« Etant tout seul à porter la fonction RH, je n'étais pas en mesure de consacrer énormément de temps à l'organisation des élections. J'ai trouvé en ALERIS le partenaire idéal sur qui j'ai pu compter tout au long du processus. Un gain de temps et de sérénité énorme! »

### **Tarifs**

- Pour une entreprise mono-établissement : 1.950 € HT.
- Pour une entreprise multi-établissements : 2.400 € HT.
- Pour la présence d'un consultant(e) lors du 1er ou du 2 ème tour : 450€ HT / demi-journée d'accompagnement.
- Pour toute prestation de conseil complémentaire, le tarif en vigueur est de : 90€ HT par heure.